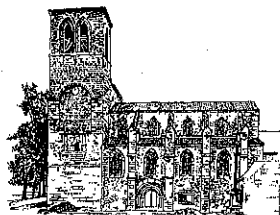


MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/10/2024

Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 063-216302059-20241029-20241029003-DE

S²LO

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation
24/10/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. MONTI Christian, M. PAGES Patrice, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa, M. FAURE Francis

Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme WALRAND Andrée

Numéro interne de l'acte : 2024.10.29.003

Objet : Demande de subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales (FIC) – Voirie 2025

Vu le règlement du Fonds des Initiatives Communales 2023-2026,

Vu le budget communal,

Madame le Maire expose que le projet de réfection de voirie communale dont le coût prévisionnel s'élève à 28 962,50 € HT soit 34 755,00 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 28 962,50 €

FIC : 11 585,00 €

Autofinancement communal : 17 377,50 €

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

Le projet sera entièrement réalisé, pendant le 2ème trimestre de l'année 2025.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- arrêter le projet de Voirie 2025,
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous,
- solliciter une subvention au titre du Fonds des Initiatives Communales.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 25/11/2024

Reçu en préfecture le 25/11/2024

Publié le

ID : 063-216302059-20241029-20241029003-DE

S²LO